

## EDITORIAL

### LA RÉFORME DES ÉTUDES MÉDICALES : OÙ EN EST LA SITUATION ?

C'est avec beaucoup de satisfaction que nous avons appris la parution prochaine du décret relatif à la mise en place de la réforme des études médicales.

Cette réforme a été initiée en 2006 par les quatre conseils scientifiques des Facultés de Médecine de Tunis, Sousse, Monastir et Sfax. De nombreux enseignants et étudiants se sont beaucoup investis pour élaborer une proposition de décret qui a été adressée au Ministère de l'Enseignement Supérieur et qui a été ignorée pour des raisons inconnues.

Pourtant cette réforme visait à revoir l'enseignement médical de base mais également des spécialités pour mettre la formation tunisienne au diapason de ce qui se fait de mieux dans le monde en particulier anglo-saxon.

Elle a également été élaborée pour régler un problème fondamental qui était celui de la médecine générale en Tunisie dont l'exercice était déprécié par la population et vécu par les praticiens comme une voie de l'échec.

Les Facultés de Médecine reçoivent les meilleurs éléments parmi les bacheliers des sections Mathématiques et Sciences Expérimentales. Au bout de cinq ans d'études et de deux ans d'Internat, on en faisait pour la plupart des médecins généralistes qui souvent n'avaient ni l'envie ni la compétence et encore moins l'engagement pour faire de la médecine générale. La spécialisation se faisait après la réussite au concours de résidanat qui était organisé durant la deuxième année d'internat. Les internes qui voulaient réussir le concours de résidanat s'arrangeaient quelques fois pour fuir les services les plus formateurs mais où le travail était fort accaparant. Ils étaient braqués sur la réussite à ce concours de résidanat aux dépens de leur formation. Ils choisissaient donc des services où la formation n'était pas toujours adaptée à celle requise pour pratiquer la médecine générale tels que les stages en laboratoires (Biochimie, Hématologie biologique, Médecine nucléaire...) ou dans des services hyperspécialisés (Chirurgie cardiaque, Chirurgie de la main, Neurochirurgie...) et quelques fois ils s'absentaient à leurs stages hospitaliers.

Beaucoup d'étudiants qui n'étaient pas parmi les mieux classés à la fin de leur cinquième année d'études se trouvaient obligés de choisir ce qui restait comme services hospitaliers et certains parmi eux faisaient tout leur cursus d'internat dans des services comme il a été dit non adaptés à la formation d'un médecin généraliste.

La réforme se basait essentiellement sur une refonte totale et une valorisation de la médecine générale élevée désormais au grade de médecine de famille. Par ailleurs, la formation des spécialistes ne pouvait pas être de quatre ans quelque soit la spécialité. On ne pouvait pas former durant une même période des spécialistes en chirurgie (générale, neurochirurgie, chirurgie cardiaque, chirurgie orthopédique...) où il y avait un apprentissage pratique long et complexe pour acquérir la gestuelle nécessaire et certaines spécialités médicales dont certaines pouvaient continuer à être faites en quatre ans.

Ainsi, il a été décidé de réorganiser le deuxième cycle des études médicales :

- Une partie de l'enseignement de la cinquième année serait translatée en quatrième année. Elle concernerait certaines spécialités telles que la médecine préventive, la médecine de travail, la médecine légale...
- D'autres parmi ces mêmes spécialités verraient leur programme allégé.
- La cinquième année des études médicales se trouverait ainsi allégée et l'enseignement se terminerai fin avril début mai. La première session d'examens de fin de cinquième année aurait lieu début mai et la deuxième session aurait lieu fin mai début juin.
- De juin à novembre-décembre les étudiants intéressés pourront préparer le concours de résidanat qui aurait lieu au début du mois de décembre de chaque année.
- Le concours de résidanat devrait être allégé et organisé sous forme de conduites à tenir ou de QROC et de QCM. Le libellé des questions devraient être revu toujours dans l'optique de pousser les candidats à réviser les questions fondamentales pour l'exercice de la médecine de famille. Les candidats qui auront réussi auront tout le temps de se roder aux questions de spécialité surtout si durant le résidanat il y a une évaluation continue des résidents.
- En attendant le résultat du concours tous les étudiants qui ont réussi à leur cinquième année et qui ont passé ou non le concours de résidanat seront obligés de faire un an d'internat payé avec quatre trimestres de stages hospitaliers dans différentes spécialités clinique, fondamentale ou mixte. Ainsi tous les services seront pourvus d'internes.
- A la fin de cette année d'internat, le résultat du concours de résidanat (sera connu). Ceux qui auront réussi au concours entameront tout de suite un cursus de résidanat de quatre à cinq ans selon les spécialités.

Ceux qui n'auront pas réussi ou ceux qui n'auront pas voulu passer le concours de résidanat devront effectuer deux ans de stage en médecine de famille. Ces stages seront adaptés à la formation du futur médecin de famille et ne pourront pas inclure des stages dans des spécialités trop pointues tels que la neurochirurgie, la chirurgie cardiaque, la chirurgie de la main, la médecine nucléaire et de laboratoire d'une manière générale.

- Ainsi :

1- pour pouvoir doter tous les services d'internes il faut comme on l'a dit compter sur la première année d'internat qui a eu lieu juste après le concours de résidanat rénové.

2- pour la formation des médecins de famille il faut que les services hospitaliers qui leur sont dévolus soient formateurs. Cet internat en médecine de famille dure deux ans et sera effectué dans des spécialités de base et dans des services adaptés et sélectionnés. Le futur médecin de famille pourra effectuer six quadrimestres dont :

- quatre mois en chirurgie générale, urologie...
- quatre mois en gynécologie-obstétrique
- quatre mois en pédiatrie
- deux fois quatre mois en médecine ou spécialité médicale qui ne soit pas pointue telle que la pneumologie, la cardiologie, la rhumatologie, la gastro-entérologie, la médecine interne...
- le sixième quadrimestre pourrait inclure des spécialités intéressantes pour un médecin de famille telle que la radiologie, l'ORL...

- Il est impératif de souligner que tout jeune médecin qui s'engage dans la médecine de famille ne peut plus se présenter à un concours de résidanat.

- Il faut noter qu'en fait tout individu a eu à deux reprises l'occasion de passer le concours de résidanat une fois à la fin de la cinquième année et une fois à la fin d'"internat pour tous". Si une personne veut absolument passer le concours de résidanat ce serait après une année de chômage et non pas en s'engageant provisoirement et en attendant dans la médecine de famille. L'engagement dans celle-ci étant irréversible.

- Ainsi, nous aurons :

- des "spécialistes" en médecine de famille formés en deux ans.

- des spécialistes en certaines spécialités médicales formés en quatre ans.

- et des spécialistes en certaines spécialités médicales et des spécialistes en spécialités chirurgicales formés en cinq ans.

En bout de course, tous les médecins seront en quelque sorte spécialisés en médecine de famille, en spécialité médicale ou en spécialité chirurgicale. Les durées du cursus seront variables de deux ans, quatre ans ou cinq ans après la fin du cursus de six ans d'études médicales : cinq ans à la Faculté et un an de stages d'"internat pour tous".

- Le décret paru devra être complété par des arrêtés d'application qui traiteront dans le détail des stages, des programmes exacts de chaque année et des cours à translater d'une année à l'autre, ainsi que la durée et la répartition exacte des stages aussi bien pour l'année d'internat que pour tous les deux ans de médecine de famille et les quatre à cinq ans de spécialité. Dans le meilleur des cas, la réforme s'appliquerait aux étudiants en médecine qui n'auront pas entamé le deuxième cycle.

Tunis, le 16 novembre 2011

**Professeur Abdeljelil ZAUCHE**  
*Chef de Service de Chirurgie A*  
*Hôpital Charles Nicolle*  
*Ex Doyen de la Faculté de Médecine de Tunis*